



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vire

Groupe de travail n° 2 « Milieux et Usages »

Réunion n° 2

Compte-rendu

Mardi 17 juin 2008

Hôtel de la Communauté de Communes de Saint-Lô

Etaient présents :

Mesdames AERTS Laure, ASSELIN Sylvie, BESSON Myriam, BODIN Jean, CHAPDELAIN Marie, CHARDON Audrey, GUESNON Janick, LE GRAND Isabelle, LEGENDRE Stéphanie, LOHIER Pascale, PAQUEREAU Valérie et PUCHALSKI Valérie.

Messieurs ALLAIN Christian, ANFRAY Mathieu, BOEM Lucien, BRUN Rémy, CHEREAU Loïc, GROULT Jacques, HAUDEBERT Fernand, HEBERT Jacky, JORET Daniel, LEVILLAIN Stéphane, M. METTE, MICARD Blaise, PASDELOU Benjamin, SOYER Damien.

Etaient excusés :

Messieurs PAIN Eric, BARRAULT Stéphan, BRIERE François.

Le groupe de travail est présidé par Monsieur JORET.

Rappel des Thématiques retenues par le groupe « Milieux et Usages »

- 1 – Les milieux :
 - Cours d'eau, plans d'eau, zones humides, milieux littoraux, bois ...
 - Patrimoine écologique : faune (peuplements piscicoles, oiseaux...), flore remarquable (znieff...)
- 2 – Les usages :
 - Tourisme et loisirs : pêche, activités nautiques, canoë, chasse, navigation collective, randonnée sur le halage..., patrimoine fluvial bâti, hydroélectricité, conchyliculture

1/ LES MILIEUX

Monsieur Allain s'interroge sur l'absence d'association agréée de protection de l'environnement, qui, n'ayant pas un intérêt d'usage, pourrait apporter un éclairage différent aux débats. Il est précisé que, conformément au décret du 10 août 2007 la CLE comprend un représentant des associations de protection de l'environnement : le GRAPE. Le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) fédère 65 associations régionales, départementales, locales en environnement. L'association est systématiquement invitée aux réunions.

La baie des Veys et l'estuaire,

La baie des Veys d'une grande richesse écologique est en train de se combler. En effet, la baie souffre d'un phénomène d'envasement qui s'accélère. Cela inquiète particulièrement

les conchyliculteurs dont les exploitations tendent à s'étaler vers l'est de la baie et entraînerait semble-t-il une mortalité des huîtres.

Les phénomènes d'envasement ont été surestimés lors de l'étude SOGREAH. Il ne se déposerait pas 1 million de m³ mais 500 000 m³/an soit l'équivalent des dépôts en baie du Mont Saint-Michel. Cela reste un vrai problème pour la baie.

Ch. Allain : Ces phénomènes d'origine naturelle sont largement amplifiés par les interventions humaines ; les apports terrigènes ne représentent que 2 à 3% des sédiments qui s'accumulent dans l'estuaire.

R. Brun : Les polders et les portes à flot bloquent la circulation des sédiments. Leur maintien est critiqué par la profession conchylicole.

V. Paquereau : les polder ont été gagnés sur la mer entre les deux chenaux des rivières Douve-Taute et Vire-Aure ainsi qu'en rive droite du chenal Vire-Aure. Ils sont utilisés comme herbage ou pour des cultures (rive droite). Certains polders sont abandonnés, les sols n'y étant plus assez fertiles.

R. Brun : En l'absence de polders la pointe de Brévands serait une zone de sédimentation naturelle.

L. Chéreau : Il serait intéressant d'établir des cartographies de la tresse alluviale et des limites estuariennes au cours des 200 ou 300 dernières années. Cela permettrait de quantifier les surfaces impactées et de mettre en perspective les objectifs susceptibles d'être fixés par le Sage.

I. Le Grand : Une étude du GEMEL montre que, dans la baie, les deux chenaux maritimes de Douve-Taute et Vire-Aure ont tendance à se rejoindre.

R. Brun : Le chenal Vire -Aure est le débouché du port d'Isigny. Il a un rôle économique important et doit être maintenu en état.

Il est important de prendre la mesure des enjeux économiques liés aux différents usages. Ainsi, sur la basse Vire, la conchyliculture présente probablement un poids économique plus important que l'agriculture.

Ch. Allain : Les pêcheurs constatent des mortalités estivales piscicoles régulières dans le bief des Veys. L'ouverture des portes à flot lors des marées de petit coefficient permettrait de réduire les phénomènes de dystrophisation et la mortalité.

La Vire inférieure et les marais

Les marais de la Vire s'inscrivent dans le système humide très riche du Cotentin et du Bessin. Sur la Vire ils sont peu étendus par rapport à la taille du bassin versant (1,25% contre 16% pour Douve-Taute). Les marais de Saint-Fromond sont les plus intéressants du point de vue écologique (dépression topographique et ressuyage long).

La basse Vire a été fortement modifiée par l'homme. Vers 1800, des digues ont été érigées le long des berges de la Vire pour éviter que l'eau de mer n'inonde les terres et les habitations lors des grandes marées. Des portes à flot ont ensuite été installées en 1826 dans les arches du pont du Vey. Les digues ont alors perdu leur vocation première et servent désormais à contenir les crues de la Vire pour une meilleure valorisation agricole du lit majeur.

Autres conséquences : l'assèchement du marais réduit son intérêt écologique, et les quartiers d'Airel/Saint-Fromond, situés à l'amont, subissent régulièrement les inondations de la Vire.

R. Brun : nous nous trouvons en présence d'un milieu extrêmement riche en terme de biodiversité menacé par le mode de gestion actuel, support d'une activité économique importante (conchyliculture, pêche...) et où il y a conflit entre les usagers (conchyliculteurs-agriculteurs, habitants).

→ La CLE devra se positionner sur le maintien du mode de gestion actuel de la basse Vire et de l'estuaire ou proposer des modalités de gestion différentes.

Vire moyenne et affluent

Le cours de la Vire a été rectifié, canalisé et de nombreux ouvrages aménagés pour permettre la navigation des Veys à Pont-Farcy vers 1850. En 1927, la Vire a été rayée des voies navigables. Des microcentrales hydroélectriques se sont alors installées dans les écluses inutilisées. Pour augmenter la hauteur de chute et les rendements des microcentrales un ouvrage sur deux a été supprimé et les barrages maintenus ont été surélevés.

Il reste aujourd'hui 19 ouvrages fonctionnels ou résiduels en aval de Pont-Farcy.

Outre la banalisation des habitats aquatiques provoquée par les retenues d'eau, ces barrages posent des problèmes vis-à-vis du respect de la continuité écologique du cours d'eau. Malgré l'aménagement de passes, plusieurs espèces piscicoles ne parviennent pas ou difficilement à gagner leurs frayères situées plus ou moins haut sur le fleuve.

Peuplements piscicoles

Ch. Allain : La Vire a été remodelée pour la navigation en construisant des barrages et écluses, mais aussi en court-circuitant certains méandres. Les affluents qui confluent dans ces méandres ont perdu leur attrait vis-à-vis des migrateurs (ex. le Fumichon).

La zonation piscicole théorique de la Vire est modifiée par la présence des barrages. Au lieu des 3 secteurs traditionnels de répartition amont / aval, on trouve sur la Vire 2 types de secteurs :

- L'un à salmonidé (eaux vives) : Vire amont, Vire moyenne hors influence des retenues (pieds de barrage) et affluents,
- L'autre à cyprinidés (eaux calmes): eaux calmes de la Vire moyenne et basse Vire.

L'espèce repère des « eaux calmes » de la Vire est le brochet.

Il est en régression sur la Vire faute d'accès aux prairies inondables le long des berges (lieu de frai) et d'une gestion adaptée des niveaux d'eau dans le marais. F. Haudebert indique qu'il est aussi fortement concurrencé par le sandre, espèce introduite et qui tend à le supplanter, voir le black-bass.

Ch. Allain : Paradoxalement, les aménagements réalisés pour la navigation ont transformé les écoulements naturels de la Vire pour en faire une rivière à brochet mais celui-ci n'y trouve pas les conditions nécessaires à sa reproduction.

L'espèce repère des « eaux vives » est la truite.

Les sites de reproduction des salmonidés sur le cours principal de la Vire sont limités aux pieds des barrages qui ne sont pas sous l'influence de la retenue d'eau du barrage aval et présentent encore des caractéristiques "naturelles" (env. 6% du linéaire).

Les anguilles sont bloquées dans leurs remontées au barrage de Poribet.

Passes à poissons

Les aloses qui remontent de plus en plus nombreuses aux Claires de Vire sont parfois bloquées au barrage de Saint-Lô faute d'une gestion adaptée du barrage.

S. Asselin précise qu'elle a vu des aloses à Condé-sur-Vire. Ce qui prouve qu'elles peuvent franchir Saint-Lô. Pour Ch. Allain c'est la preuve qu'une bonne gestion des passes peut être efficace ! Les aloses sont cantonnées en aval du barrage de Saint-Lô car la gestion de la passe n'est pas assez rigoureuse. Lors des gros orages, la vanne se baisse automatiquement. Puis lorsque les débits diminuent, elle doit être remontée manuellement sans quoi le débit d'attrait de la passe est insuffisant pour être détecté par les poissons. La société de pêche de Saint-Lô alerte régulièrement la ville de Saint-Lô, gestionnaire.

F. Haudebert rappelle que pour être opérationnelle, une passe doit être entretenue régulièrement et le débit du vannage adapté aux besoins de la passe sinon elle ne sert à rien. **Pour cela, les pêcheurs de Saint-Lô proposent de définir un mode opératoire dans le cadre d'un cahier des charges pour assurer l'entretien des ouvrages et la gestion des niveaux d'eau.**

Vire amont : barrage sur la Vire à Vire

En amont, sur la Vire non canalisée, une vingtaine de moulins et retenues sont recensées (inventaire approximatif pour l'instant). Le principal ouvrage est le barrage de Vire situé en centre ville.

M. Mette indique que le barrage est vidangé par la ville tous les 4 à 5 ans. Les services techniques de Vire transmettront à l'animatrice les résultats des analyses des boues de curage.

La présence de truites en amont du barrage ne prouve pas que l'obstacle soit franchissable par les salmonidés. Pour J. Guesnon, ces zones de reproduction sont inaccessibles aux migrateurs. Les truites présentes en amont sont cantonnées sur cette section du cours d'eau.

Barrages sur les affluents

Les affluents constituent sur la Vire moyenne une zone importante pour la reproduction des salmonidés. Certains barrages infranchissables les rendent inaccessibles. Par exemple, le barrage du moulin d'Agneaux sur la Joigne est infranchissable alors que son potentiel de la Joigne en recrutement de migrateurs est importants. D. Soyer indique que lors des dernières pêches électriques, plus de 60 tacons (saumons de moins de 2 ans) ont été recensés sur la Joigne en aval du barrage et aucun en amont.

Le syndicat du val de vire dispose de données sur les barrages situés sur les affluents diagnostiqués en 2002. En revanche, il manque des éléments pour les affluents de la Vire amont et aval.

Etangs

Les principaux étangs devront être intégrés à l'état des lieux : Sémilly, Dathée, Torigni...

B. Padelou s'interroge sur l'intérêt d'interdire la pêche dans l'étang du Sémilly alors que les agriculteurs continuent à cultiver du maïs sur son pourtour. La DDASS rappelle que l'étang est utilisé pour la production d'eau potable. Un périmètre de protection immédiat y interdit l'accès, comme à toute prise d'eau potable. Une procédure est en cours pour réglementer les activités sur une zone plus étendue.

Les outils de protection des milieux naturels

Une grande partie du bassin est inscrite en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Les znieff sont des inventaires et non des mesures de protection des milieux. L'état des lieux indique que la Loutre est recensée dans la znieff « Moyenne-vallée de la Vire et de la Souleuvre ». Cet élément doit être vérifié.

L. Chéreau rappelle que des données iconographiques attestent qu'elle était autrefois très présente sur la Vire comme dans tout l'Ouest de la France. Après avoir totalement disparu de nos régions, elle étend de nouveau son aire de colonisation. Elle est désormais présente dans la vallée de l'Orne.

L. Chéreau regrette que les propriétaires ignorent que leurs parcelles sont inventoriées en znieff pour leur valeur écologique. Ils ont ainsi le sentiment d'une atteinte à la propriété privée. Cela témoigne d'un déficit d'information flagrant de la part de l'Etat. Faire l'économie d'un travail de contact de terrain revient à préparer des situations conflictuelles pour demain. A l'inverse une information bien construite permettra à chacun d'avancer dans ses réflexions. Cela vaut pour le Sage.

La commission « communication » a pour mission d'y travailler.

Natura 2000 : Plusieurs sites sont l'objet d'une démarche Natura 2000 dont les anciennes carrières de La Meauffe. L. Boëm souligne que ces carrières sont aujourd'hui considérées comme des milieux riches à protéger. Or, si la réglementation actuelle avait été appliquée à l'époque de leur fermeture, le site aurait été remis dans son état d'origine.

B. Micard demande à ce que d'autres mesures de protection soient ajoutées à l'état des lieux : Espaces du conservatoire du littoral, espaces naturels sensibles du département... L. Chéreau souhaite qu'une liste des espèces menacées présentes sur le bassin apparaisse également dans le document. La DIREN dispose d'inventaires.

2/ LES USAGES

Pêche

R. Brun précise qu'en amont de Saint-Lô le droit de pêche n'appartient pas à l'Etat bien que la Vire relève du domaine public. La raison est purement administrative : lorsque l'Etat a classé la Vire en voie navigable et l'a intégrée au domaine public, les riverains n'ont jamais été indemnisés pour les droits de pêche et n'en ont donc pas été dépossédés.

Ch. Allain : la loi impose au détenteur d'un droit de pêche de disposer d'un plan de gestion. Or, le Conseil général, propriétaire du halage, n'en dispose pas.

Hydroélectricité

Le cumul des équipements installés sur la Vire n'atteint pas la capacité d'une éolienne (1,5 MW contre 2 MW).

R. Brun constate que la puissance installée sur la Vire est largement supérieure aux 0,7% annoncés dans le diaporama et demande à ce que ce chiffre soit corrigé.

I. Puchalski présente une rapide synthèse de l'étude réalisée par le Conseil régional. L'étude montre que quelques tronçons présentent un potentiel énergétique (pentes et débits favorables). Mais ces zones sont soit déjà équipées soit protégées. L'étude conclut que, pour la Basse Normandie, la voie est au mieux de valoriser les installations existantes voire de supprimer les moins intéressantes.

Les dates d'échéance des autorisations d'exploiter seront ajoutées à l'état des lieux.

Canoë-kayak

La pratique du canoë se fait sur une grande partie du linéaire : Campeaux à Poribet. Le tronçon le plus fréquenté est Tessy – Condé.

Les difficultés sont liées à la qualité des eaux (très turbides) et au franchissement des barrages (6 sur 18 ne sont pas aménagés).

La DDASS de la Manche assure le suivi de la qualité des eaux. Si la réglementation "eau de baignade" était appliquée, cette activité ne serait pas autorisée car les eaux de la Vire sont beaucoup trop turbides. J. Bodin précise qu'en l'absence de texte précis, une certaine tolérance est observée vis-à-vis de la pratique du canoë.

Le syndicat a réalisé en 2002 une étude pour l'aménagement des barrages pour la pratique du canoë. Des éléments précis sont disponibles.

Le canoë-kayak et la voile sont pratiqués sur le barrage de la Dathée. M. Mette demande à ce que ces éléments soient ajoutés à l'état des lieux.

La base de Condé est régulièrement sollicitée pour organiser des courses en ligne mais la Vire ne s'y prête pas. Les étangs de Torigni seraient plus adaptés à cette pratique. Il revient à la commune, propriétaire des étangs d'accorder les autorisations nécessaires et au club d'en faire la demande.

Au sujet des conflits qui ont opposé pêcheurs et kayakistes sur la Vire amont, B. Padelou précise qu'ils s'apaisent. La base diversifie ses activités et propose désormais une activité estivale pêche-nature qui contribue à renouer des relations cordiales entre les usagers.

R. Brun rappelle que l'Etat est propriétaire de l'eau, aucun privé ne peut en disposer sans son autorisation. Les berges et le fond de la rivière sont propriété des riverains. Il est possible d'utiliser une embarcation à condition de ne toucher ni les berges ni le lit.

Selon B. Padelou, il est évident que l'activité canoë-kayak de Pont-Farcy est tributaire du maintien des barrages. S'il s'avère que les barrages doivent être supprimés au profit de la fonctionnalité de la Vire, la base de Pont-Farcy prendra ses responsabilités et appliquera les principes du développement durable en réorientant son activité vers la pêche et la découverte des milieux.

S. Asselin : Ce n'est pas le cas pour la base de Condé. Si les barrages sont arasés, il n'y a plus d'activité.

Chasse au gibier d'eau

Toutes les données ne sont pas encore disponibles. Il y a sur le bassin entre 67 et 111 gabions. Les pratiques d'entretien et de remplissage des mares ne sont pas connues. Une estimation des volumes prélevés sera faite à partir des ratios utilisés par le Sage Douve-Taute.

Il ne semble pas y avoir de conflit lié à la chasse.

Halage et randonnée

Le halage, qui relie Pont-Farcy à Carentan, est la voie verte la plus fréquentée du département. L'usage cible y est le vélocyclisme.

Les usagers se plaignent régulièrement du défaut d'entretien du halage (notamment pour le vélo). Le conseil général souhaite étendre le plus possible le revêtement en sable ciment compacté.

Le halage est régulièrement détérioré après les inondations (ex à La Meauffe en mai dernier). Le Conseil général s'interroge sur la meilleure façon d'anticiper ces problèmes : éventuellement par le rachat de bandes de terrain plus large afin de déplacer le halage au fur et à mesure du recul de la berge.

Conchyliculture

L'activité conchylicole est bien développée en baie des Veys. La production principale étant l'huître (6 à 7000 t/an). La pêche professionnelle à pied (coque et ver de vase) et la pêche de loisir (coque) y sont pratiquées également.

70 entreprises professionnelles travaillent en baie des Veys.

Ces activités subissent des restrictions d'usage liées aux problèmes de qualité des eaux de la baie.

Baignade : Il n'y a pas de baignade en baie des Veys. La plage la plus proche est la plage de Grancamp-Maisy.

Eau potable

Faute de temps, cet usage, qui fait l'objet d'un groupe spécifique, n'a pas été développé aujourd'hui.

Date de la prochaine réunion :

De nombreux sites et aménagements de la basse Vire, ayant été évoqués au cours de la réunion, il est proposé d'organiser la prochaine rencontre du groupe « milieux et usages » sous forme d'une sortie terrain.

Le rendez-vous est fixé au jeudi 10 juillet 2008 à 13h30 à Saint-Lô

Pour Mme BRECY, présidente du groupe de travail « Milieux et usages »,

Daniel JORET